

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 juillet (11/07/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juillet, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame BAULU est nommée secrétaire de séance.

## ENVIRONNEMENT

21 – 11 juillet 2019

### ***21. Convention de traitement des déchets - Sirtomad***

Rapporteur : Mme ROLLET

**VU** le programme de prévention des déchets du SIRTOMAD,

**VU** le projet de Convention de Traitement des Déchets ci-annexé,

**CONSIDERANT** la nécessité de conventionner le traitement des déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers et collectés directement par la commune, il est demandé d'approuver les termes de la Convention de Traitements des Déchets proposée par le SIRTOMAD

AR PREFECTURE

082-218201127-20190711-CM20190711\_21-DE  
Regu le 12/07/2019

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du projet de Convention de Traitement des Déchets passé entre le SIRTOMAD et la Commune de Moissac

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et son suivi.

Pour copie conforme

Moissac le 12 juillet 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :